

6



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 5 décembre 2007

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 5 décembre 2007

10 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Burke :

18, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. V. Boudreau donne avis de motion 27 portant que, le mardi 11 décembre 2007, appuyé par le premier ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

M. Ashfield donne avis de motion 28 portant que, le jeudi 13 décembre 2007, appuyé par M. Mockler, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information que détient le gouvernement relativement à toute demande reçue par le ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick concernant le bien d'AbitibiBowater à Dalhousie.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 5, 7, 9, 8, 10 et 11, après quoi elle reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Kenny.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. Fraser prend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Kenny reprend la présidence.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 5, *Loi modifiant la Loi sur les produits naturels ;*
- 7, *Loi modifiant la Loi sur les transports routiers ;*
- 8, *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public ;*
- 9, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route ;*
- 10, *Loi modifiant la Loi sur la prévention des incendies.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 11, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu de revenir à l'appel des avis d'affaires émanant de l'opposition.

Sur autorisation de la Chambre, M. Robichaud annonce que l'intention de l'opposition est que la Chambre, le jeudi 6 décembre 2007, étudie la motion 26 puis passe à la deuxième lecture du projet de loi 13.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. B. LeBlanc, appuyé par M^{me} M^{ac} Alpine-Stiles, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 27 novembre 2007

À Son Honneur,
l'honorable Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient

maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, l'hon. M. Murphy invoque le Règlement; il soutient que M. Mockler a employé un langage non parlementaire en insinuant que le premier ministre avait menti. Le président demande que le député retire le terme « menti », demande à laquelle le député obtempère.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion de l'hon. M. Murphy, au nom du premier ministre.

La séance est levée à 18 h.